Tableaux

..	nombre indisponible	p	nombre provisoire
...	n'ayant pas lieu de figurer	r	nombre rectifié
—	néant ou zéro		les totaux de certains tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments à cause de l'arrondissement des chiffres
- -	nombre infime		
e	estimation		

3.1 Durée et sessions des législatures, 1958-74

Législature	Session	Date d'ouverture		Date de prorogation		Durée de la session jours	Séances de la Chambre des communes jours	Élections, brefs rapportables, dissolution et durée des législatures[1,2]
24e législature	1re	12 mai	1958	6 sept.	1958	117	93	31 mars 1958[3]
	2e	15 janv.	1959	18 juillet	1959	185	127	30 avril 1958[4]
	3e	14 janv.	1960	10 août	1960	210	146	19 avril 1962[5]
	4e	17 nov.	1960	28 sept.	1961	316[6]	174	3 ans, 11 mois, 20 jours
	5e	18 janv.	1962	18 avril	1962	91	65	
25e législature	1re	27 sept.	1962	5 fév.	1963[7]	131	72	18 juin 1962[3]
								18 juillet 1962[4]
								6 fév. 1963[5]
								6 mois, 20 jours
26e législature	1re	16 mai	1963	21 déc.	1963	220[8]	117	8 avril 1963[3]
	2e	18 fév.	1964	3 avril	1965	411[9]	248	8 mai 1963[4]
	3e	5 avril	1965	8 sept.	1965[10]	157[11]	53	8 sept. 1965[5]
								2 ans, 4 mois, 1 jour
27e législature	1re	18 janv.	1966	8 mai	1967	476[12]	250	8 nov. 1965[3]
	2e	8 mai	1967	23 avril	1968	352[13]	155	9 déc. 1965[4]
								23 avril 1968[5]
								2 ans, 4 mois, 15 jours
28e législature	1re	12 sept.	1968	22 oct.	1969	386[14]	199[15]	25 juin 1968[3]
	2e	23 oct.	1969	7 oct.	1970	349[16]	155[17]	25 juillet 1968[4]
	3e	8 oct.	1970	16 fév.	1972	497[18]	244	1 sept. 1972[5]
	4e	17 fév.	1972	1er sept.	1972	197[19]	91	4 ans, 1 mois, 8 jours
29e législature	1re	4 janv.	1973	26 fév.	1974	418[20]	206	30 oct. 1972[3]
	2e	27 fév.	1974	8 mai	1974	71	50	20 nov. 1972[4]
								9 mai 1974[5]
								1 an, 5 mois, 20 jours
30e législature	1re	30 sept.	1974					8 juillet 1974[3]
								30 juillet 1974[4]

[1]La durée légale d'une législature est ordinairement limitée à cinq ans.
[2]Durée de la législature en années, mois et jours. La durée d'une législature se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à la date de la dissolution, ces deux jours compris (article 50 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique).
[3]Date des élections générales.
[4]Brefs rapportables.
[5]Dissolution de la législature.
[6]Comprend la longue suspension du 13 juillet au 7 septembre 1961.
[7]Gouvernement défait à la Chambre des communes après présentation d'une motion de confiance.
[8]Comprend la longue suspension du 2 août au 30 septembre 1963.
[9]Comprend la longue suspension du 18 décembre 1964 au 16 février 1965.
[10]La législature a été ajournée du 30 juin jusqu'au 27 septembre, mais a été dissoute le 8 septembre 1965.
[11]Comprend la longue suspension du 30 juin au 27 septembre, annulée par la dissolution le 8 septembre 1965.
[12]Y compris le congé de Noël (18 jours), celui de Pâques (11 jours) et deux longues suspension du (14 juillet au 29 août et du 9 septembre au 5 octobre).
[13]Comprend la suspension du 7 juillet 1967 au 25 septembre 1967; le congé de Noël, du 21 décembre 1967 au 22 janvier 1968, et celui de Pâques, du 27 mars 1968 au 23 avril 1968.
[14]Comprend le congé de Noël, du 20 décembre 1968 au 14 janvier 1969, celui de Pâques, du 2 avril 1969 au 14 avril 1969, et les vacances d'été du 25 juillet 1969 au 22 octobre 1969.
[15]Comprend deux jours consacrés aux travaux de comité.
[16]Comprend le congé de Noël, du 19 décembre 1969 au 12 janvier 1970; le congé de Pâques, du 25 mars 1970 au 6 avril 1970, et les vacances d'été, du 26 juin 1970 au 5 octobre 1970.
[17]Comprend une journée consacrée aux travaux de comité.
[18]Comprend le congé de Noël, du 18 décembre 1970 au 11 janvier 1971; celui de Pâques, du 7 avril 1971 au 19 avril 1971; une journée (27 mai 1971) consacrée aux travaux de comité; les vacances d'été, du 30 juin 1971 au 7 septembre 1971; le congé de Noël, du 23 décembre 1971 au 28 décembre 1971, du 31 décembre 1971 au 12 janvier 1972 et du 12 janvier 1972 au 16 février 1972.
[19]Y compris le congé de Pâques, du 29 mars 1972 au 13 avril 1972; et les vacances d'été, du 7 juillet 1972 au 31 août 1972.
[20]Comprend le congé de Pâques du 19 avril 1973 au 6 mai 1973; les vacances d'été du 28 juillet 1973 au 29 août 1973 et du 22 septembre 1973 au 14 octobre 1973; le congé de Noël du 22 décembre 1973 au 2 janvier 1974 et du 15 janvier 1974 au 25 février 1974.

3.2 Représentation au Sénat depuis la Confédération en 1867

Province	1867	1870	1871	1873	1882	1887	1892	1903	1905	1915-1948	1949-1974
Ontario	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Québec	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Provinces de l'Atlantique	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	30
Nouvelle-Écosse	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10	10
Nouveau-Brunswick	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10	10
Île-du-Prince-Édouard				4	4	4	4	4	4	4	4
Terre-Neuve											6